

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2022

Présents : Olivier CAVALLIN, Raphaël COTE, Thierry ROCHE, Gérald BESANCON, Florian CASEAUX, Damien SARTORIS, Amandine MARCHIONINI, Marie-Véronique GAUTHIER, Félicien JOUHAM, Carole FAIVRE, Virginie GUYON, Nicolas MANZONI,

Absents excusés : Lois MATIVET, Benjamin PETOT

Lois MATIVET donne pouvoir à Raphaël COTE, Benjamin PETOT donne pouvoir à Damien SARTORIS.

Secrétaire de séance : Nicolas MANZONI,

Le quorum est atteint.

Aucune remarque n'est faite concernant le dernier compte rendu du 14/06/2022, il est donc adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

I/Point Fête de Crotenay

Les retours sont très positifs pour la Fête du Village. Ce fût une belle réussite avec une bonne participation. Il y aura eu 950 € TTC de location de structures gonflables et 500 € TTC pour le concert.

Une réflexion est faite pour l'année prochaine pour organiser également une manifestation le dimanche après l'apéritif du Maire, car il manque des animations pour compléter le week-end.

Le Maire remercie chaleureusement les associations qui ont participé : La société de Chasse, le Golf des 4 saisons et le Sou des écoles, la musique.

II/Cérémonie du 5 août

Comme traditionnellement la cérémonie du 5 août se déroulera à 18h30 au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur en mairie. Dans 2 ans, ce sera les 80 ans de ce triste événement. Afin de perpétuer le souvenir, le conseil réfléchit à organiser une manifestation.

III/Fermeture Compte Bancaire

La dissolution du comité des fêtes entraîne la fermeture du compte bancaire associé ouvert au Crédit mutuel de Champagnole. Il n'a pas été utilisé depuis plusieurs années, il faut adopter une délibération pour sa fermeture.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV/Location Salle de la Mairie

Des personnes souhaitent pouvoir utiliser la salle de la Mairie lorsqu'elle est libre à des fins commerciales / Réunions. Le conseil municipal décide de louer cette salle de réunion à toutes personnes exerçant une activité lucrative au tarif de 20€ per jour.

Vote : unanimité

V/SICTOM

Au 1^{er} janvier 2024, le SICTOM passera à la redevance incitative avec l'installation de nouveaux bacs « gris ». Il y a le choix entre des bacs aériens ou des bacs semi-enterrés (dits molock). Les bacs aériens

sont à 0€ à charge pour la commune mais les molocks nécessitent un terrassement de 3000 € à charge à la commune (par molock). Les familles se verront remettre une carte pour l'ouverture du bac (système de comptage). Suivant la répartition du village, le sictom préconise 7 points de collecte (soit 1 bac pour 100 habitants). Une réunion in situ aura lieu avec le Sictom pour définir les lieux de collectes et le nombre de bacs.

Une délibération est prise pour le choix des bacs : Bacs aériens 12 pour et 1 contre 1 abstention.

VI/ Achat coffrets électriques aire de jeu + école

Une demande de devis sera demandée pour raccorder des coffrets électriques sur les différents points desquels les dernières manifestations auraient eu besoin d'électricité. Afin d'éviter de tirer des rallonges ou de demander de l'électricité aux riverains.

VII/ Point d'informations - personnel

Au 1^{er} septembre, toutes les heures supplémentaires seront apurées. Une bonne entente entre Anne-Marie, Natalia et Karine ont permis une meilleure organisation des congés d'été.

VIII/ DPU

La commune n'exercera pas son droit de préemption pour les deux terrains en vente : Terrain Olivier et le terrain Fumey.

IX/ Subvention Cirque Chap'Chapo

Le 15 octobre prochain, la nouvelle association Chap'Chapo organise ses portes ouvertes avec deux spectacles (Troupe Circo Senso et la troupe des Ados). Suivi d'un apéritif. Il y a un budget prévisionnel de 2800 € et l'association demande exceptionnellement une subvention pour les aider à démarrer. Une délibération pour leur donner une subvention de 400€ est adoptée à l'unanimité.

X/ Questions diverses

- La société qui gère l'Antenne Orange loue le terrain à la commune. Elle aimerait en être propriétaire. A l'unanimité, le conseil délibère contre la proposition d'achat.
- Budget EAU : afin de régulariser une ligne comptable, nous devons passer 500€ de l'article 6063/011 à l'article 6811/042.
- Lettre réponse de l'Élysée : suite à l'invitation faite à M Emmanuel MACRON Président de la République pour l'inauguration officielle du Comptoir de l'Heute, la Mairie a reçu une lettre de remerciement pour l'invitation mais un problème de planning a contraint M le Président à décliner.
- Un devis a été reçu pour la réfection du portail et du mur derrière la Mairie. Thibaut Besson se positionne pour un montant de 6200 € HT.

La séance est levée à 21h48.

Le maire,

Olivier CAVALLIN

Le secrétaire de séance,

Nicolas MANZONI